



Notre proposition de services dans le cadre d'un stage d'études au Togo

Partenariat Togo, avec ses partenaires locaux, organisent pour les étudiants étrangers (âgés de **18 ans** minimum) qui le souhaitent, un stage d'études au Togo. Ce service est également proposé aux professeurs qui souhaitent effectuer un stage dans le cadre de leur activité professionnelle.

L'organisation du stage consiste à fournir au stagiaire l'information et l'aide nécessaires à la réalisation de son stage, depuis son arrivée sur le territoire togolais jusqu'à son retour en Belgique. Concrètement, notre partenaire local trouve au stagiaire :

- un lieu de stage (entreprise, école, hôpital, centre de santé, groupement agricole...)
- un maître de stage pour encadrer le stagiaire
- un appui humain dans la vie pratique sur le terrain
- un logement

Le stagiaire a le choix de réaliser son stage sur un sujet bien défini (entre lui et son école/université) ou sur un thème que nous lui proposons. Nous veillons à ce que nos propositions puissent rencontrer les intérêts des 2 parties (bénéfice pour les populations locales versus bénéfice pour la branche d'études du stagiaire).

Les frais de séjour (billet d'avion, visa, hébergement, déplacements, nourriture, réalisation du stage, soins personnels...) sont à charge du stagiaire. Le stagiaire peut choisir de loger chez l'habitant ou à l'hôtel.

Chez l'habitant : le stagiaire est logé dans une famille togolaise qui l'accueille comme un membre de la famille. Dans ce cas, une participation de 200 euros/mois est demandée pour la nourriture.

A l'hôtel : le stagiaire peut soit choisir son hôtel au départ de la Belgique, soit notre partenaire local lui trouve un hôtel qui répond le plus possible à sa demande. Dans ce cas, le stagiaire s'occupe lui-même de la nourriture.

La procédure pour effectuer un stage d'études au Togo avec notre partenaire local

1. Le futur stagiaire fait une demande écrite à info@partenariat-togo.org . Il précise le contexte du stage et ses besoins.
2. La demande est traitée avec notre partenaire local qui donne son accord.
3. Nous communiquons au futur stagiaire la décision de notre partenaire et toutes les informations pour préparer son stage et son voyage.
4. Le stagiaire marque son accord via une convention d'organisation de stage avec notre partenaire local. Cette convention précisera les modalités d'organisation et du déroulement du stage.
5. Le futur stagiaire envoie à notre partenaire la convention de stage établie par son école/université pour accord.

Dans le cas d'un stage qui relève d'une initiative personnelle (en dehors d'un cadre scolaire), seule une convention d'organisation de stage de notre partenaire lie les parties.

L'arrivée et l'accueil du stagiaire sur le territoire togolais

1. Notre partenaire local accueille le stagiaire à son arrivée à l'aéroport de Lomé et le conduit au lieu d'hébergement.
2. Le lendemain, notre partenaire local fait les présentations, explique le déroulement pratique du stage et conduit le stagiaire au consulat de Belgique et de France (selon les cas) pour le faire enregistrer.
3. Le partenaire local accompagne le stagiaire à une banque pour ses opérations bancaires. Le mode de fonctionnement ne prend pas en compte les chèques. Il est à noter qu'à Lomé, seule la carte de crédit VISA fonctionne.
4. Notre partenaire local accompagne le stagiaire au lieu de stage le 1er jour et fait les présentations nécessaires.
5. Notre partenaire reste à la disposition du stagiaire pendant toute la durée du stage pour lui apporter aide et appui.
6. A la fin séjour/stage, notre partenaire local organise une petite fête en l'honneur du stagiaire pour lui dire au revoir. Il l'accompagne à l'aéroport le jour de départ.

Remarque: il s'agit généralement d'un stage non rémunéré.